ART. 9 N° 841

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 841

présenté par M. Gille

ARTICLE 9

À l'alinéa 17, supprimer les mots :

« et agréés au titre des 1° , 2° , 3° ou 4° de l'article L. 6332-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 5.